

Mars 2018

---

# Directives Techniques Nationales

## 2018-2020

Direction Technique Nationale



---

# PREAMBULE

**Les directives de la Direction Technique Nationale sont dans la lignée du Projet « Ambition 2024 ».**

Didier SEMINET, Président de la Fédération Française de Baseball et Softball (FFBS), a souhaité après deux Olympiades de refondation, mettre l'accent vers l'avenir.

2024 sera l'année des Jeux Olympiques de Paris. Elle marquera aussi celle du centenaire de notre fédération. Une échéance synonyme de défis. Mieux encore, d'une opportunité unique de concrétiser les objectifs ambitieux qu'il a fixé pour le baseball-softball français.

La Direction Technique Nationale a immédiatement engagé une démarche pour formaliser et communiquer ses directives techniques nationales en cohérence avec le projet « Ambition 2024 » et les actions de la convention pluriannuelle d'objectif (CPO) avec le Ministère des sports.

La démarche comporte un certain nombre de directions stratégiques qui guident aujourd'hui l'action de l'ensemble des cadres d'Etat placés auprès de la fédération.

Ce document est un repère pour les élus et les services de la fédération, mais aussi pour les partenaires de la FFBS sur le territoire (collectivités, services déconcentrés et établissements du ministère). Véritable outil, les directives de la DTN permettent à chacun de donner du sens à son action pour le développement du baseball-softball pour le plus grand nombre.

Les directives de la Direction Technique Nationale ont été construites à partir d'un travail avec l'ensemble des conseillers techniques sportifs (CTS) et des entraîneurs nationaux (EN).

Sur le plan managérial, la démarche se traduit concrètement par la formalisation de lettres de missions individualisées pour l'ensemble des CTS et des EN.

## LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Ses agents, exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) et d'entraîneurs nationaux (EN), sont chargés de responsabilités diversifiées, liées, en particulier, au développement du sport pour tous (progression de la pratique licenciée), au sport de haut niveau (détection des talents et perfectionnement des athlètes, sélection des équipes nationales), à la formation des cadres.

Ils contribuent directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'État et sont garants de la cohérence entre les projets sportifs de la fédération et les orientations prioritaires du ministère des sports. Ils s'assurent de la bonne utilisation des crédits publics budgétaires. Ils occupent les postes de directeur technique national (DTN), de DTN adjoint (DTNA), d'entraîneur national (EN), de conseiller technique national (CTN).

La Direction Technique Nationale élabore tous les 4 ans, en accord avec le président de la Fédération Française de Baseball et Softball, les orientations du Bureau directeur, des Directives Techniques Nationales. Celles-ci sont adressées à l'ensemble des cadres techniques de la Direction Technique Nationale.

En outre, la Direction Technique Nationale élabore pour chaque olympiade le Projet de Performance Fédéral (PPF) qui organise l'ensemble de la filière dans toutes les disciplines reconnues de haut niveau (Baseball et Softball).

Chaque cadre technique a une lettre de mission pluriannuelle fixant le contenu détaillé des tâches confiées et des modalités d'intervention, sur la base des propositions formulées par le directeur technique national.

L'ensemble de ces personnels est regroupé au sein de la fédération en Direction Technique Nationale.

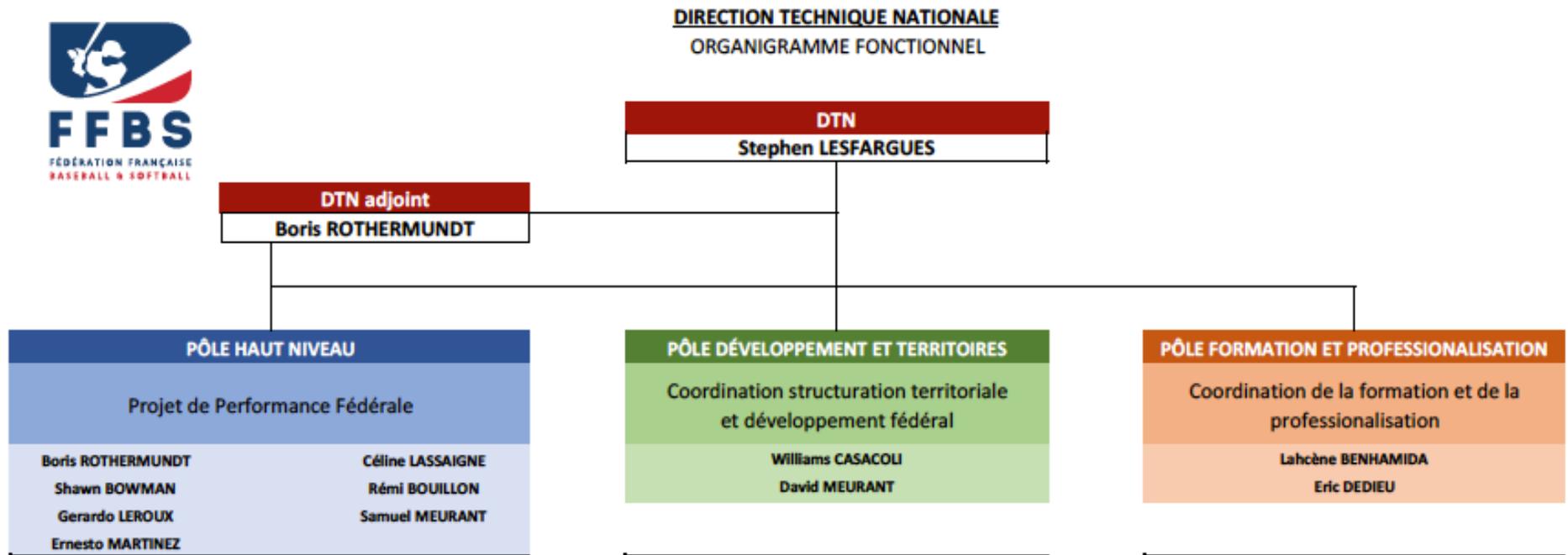
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Direction Technique Nationale de la fédération est composée de :

- 5 CTS (1 DTN, 1 DTNA, 3 CTN),
- 2 entraîneurs nationaux (EN),
- 4 entraîneurs nationaux fédéraux.

Ce sont donc 11 personnes qui travaillent actuellement pour la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Baseball et Softball.

D'un point de vue fonctionnel, la Direction Technique Nationale est composée de trois Pôles sous l'autorité du Directeur Technique National, Stephen LESFARGUES, et du Directeur Technique National Adjoint en charge du haut niveau, Boris ROTHERMUNDT :

- Un Pôle haut niveau
- Un Pôle Développement et Territoires
- Un Pôle Formation et Professionnalisation



# INTRODUCTION

Les présentes directives techniques nationales sont proposées afin de mieux articuler la mise en application de différentes composantes :

## 1. Des textes législatifs et réglementaires provenant du Ministère des sports :

- Instruction n° DS/CGOCTS/DRH/2016/347 du 23 Novembre 2016 relatifs aux modalités d'intervention des personnels exerçant les missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives.
- Convention cadre 2017-2021 liant la FFBS au ministère des sports.
- Instruction n° DS/DSB4/2016/236 du 19 juillet 2016, relative au renouvellement des Equipes Techniques Régionales.
- Les conventions d'ETR signées entre les Ligues Régionales et les DRJSCS.

## 2. Des textes en vigueur à la fédération :

- Règlement Financier
- Règlements Généraux
- Règlement Intérieur
- Règlement Disciplinaire
- Règlement Disciplinaire Dopage
- Règlement Médical
- Règlement du Projet de Performance Fédéral
- Statuts de la FFBS
- Charte Ethique
- Statuts-types des Ligues Régionales
- Statuts-types pour les Comités Départementaux

- Statuts-types pour les clubs
- Règlements Généraux des Épreuves Sportives Baseball
- Règlements Généraux des Épreuves Sportives Softball
- Règlements Généraux de l'Arbitrage Baseball
- Règlements Généraux de l'Arbitrage Softball
- Normes des terrains-homologations

### **3. Du projet fédéral « Ambition 2024 » :**

Nous voici début 2018 dans une nouvelle Olympiade excitante pour le baseball-softball avec le retour de nos disciplines aux Jeux Olympiques à Tokyo et l'obtention des Jeux Olympiques à Paris pour 2024.

2024, une année qui coïncidera avec celle de notre centenaire, un temps fort vers lequel nous devons nous projeter et lors duquel notre Président souhaite que nous ayons franchi des caps symboliques.

Celui des 20.000 licenciés, un objectif ambitieux qui voudrait que nous doublions notre recrutement moyen annuel, ou encore de la concrétisation de notre projet de centre national, des objectifs - parmi d'autres - qui doivent permettre à notre fédération de prendre une autre dimension et de s'installer durablement dans le paysage sportif français.

Le travail de la fédération pendant ces prochaines années s'articulera autour de trois axes forts qui s'inscrivent dans la continuité du projet de la dernière olympiade.

- Axe 1 : Développement, le développement constitue la clé de l'avenir de nos disciplines.
- Axe 2 : Performance, nous voulons être un leader européen de la performance.
- Axe 3 : Rayonnement, nous devons populariser le baseball-softball en France.

# UN AXE IMPORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Il s'agira pour l'ensemble de la Direction technique Nationale de contribuer au développement de la pratique du baseball-softball et l'augmentation du nombre de licenciés sur chaque territoire.

Le projet fédéral souligne la volonté de renforcer notre action territoriale et d'aider à la structuration de nos organes déconcentrés.

Les directives techniques nationales sont des supports à destination des ligues visant à harmoniser les actions portées par l'ensemble des acteurs fédéraux afin de renforcer notre efficacité.

Il est créé une cellule fédérale d'appui, composée de dirigeants de la fédération, de salariés et de techniciens, interlocuteur privilégié des Ligues à ce sujet.

Les actions présentées ci-dessous devront faire écho aux directives du CNDS et aux orientations des collectivités territoriales, à travers lesquelles elles pourront solliciter des financements.

1. Engager les Ligues régionales dans une démarche de projet : diagnostic territorial, plan d'actions, contractualisation avec la fédération, implication d'un conseiller technique national (CTN) par sa lettre de mission.
2. Mettre en place des actions pour développer la pratique des clubs et des licenciés :
  - Développer la labélisation des clubs,
  - Développer la pratique féminine dans les clubs,
  - Développer la pratique scolaire et universitaire (USEP, UNSS, FFSU),
  - Développer l'accueil des jeunes dans les écoles de Baseball-Softball,
  - Développer la pratique du Blind Baseball (Baseball pour mal-voyants et non-voyants),
  - Développer des initiatives pour faire découvrir nos disciplines, notamment pour les jeunes issus des quartiers dits défavorisés.

L'objectif est de développer un ou plusieurs projets dans chaque Ligue régionale sur ces thématiques au regard du contexte local et visant :

- Le recensement des actions existantes et des pistes d'expérimentation dans le milieu scolaire (USEP, UNSS, FFSU).
- L'accompagnement des clubs dans la labélisation et l'accueil des jeunes.
- L'accompagnement d'actions permettant de faire découvrir les différentes pratiques pour des publics cibles.
- La mise en place d'initiatives pour inciter les jeunes à venir prendre une licence à la fédération.
- L'élaboration de modules de formation à l'attention des officiels, des entraîneurs et des acteurs du milieu scolaire.

L'évaluation portera sur l'élaboration d'un plan de développement par Ligue et la mise en œuvre d'actions pour chacune des thématiques indiquées ci-dessus en lien avec l'Équipe Technique Régionale (ETR).

Le CTN dans sa mission de suivi et d'accompagnement de la Ligue est désigné par le DTN, il assura en ce sens une mission fédérale :

- De conseil auprès du Président(e) de la Ligue régionale, de son comité directeur et de son personnel
  - En vue de l'élaboration du Plan de développement Régional, en cohérence avec le projet fédéral Ambition 2024 et les Directives Techniques Nationales.
  - En vue de formaliser les dossiers de subventions (CNDS, ...).
- De coordination de l'ETR vis-à-vis de la DRJSCS, assisté par le responsable sportif de la Ligue.
- De relation auprès des institutions (Etat et collectivités territoriales) permettant de renforcer le rôle de la Ligue sur son territoire.
- De veille, en assurant une relation régulière avec la Ligue régionale et/ou sur sollicitation du Président(e) de la Ligue.
- De suivi de la bonne exécution des projets financés (publiques ou privés) pour la Ligue dans le respect des conventions signées.

Chaque CTN et EN de la DTN sera par ailleurs chargé(e) d'une voir plusieurs missions nationales sur un secteur spécifique (formation, animation, haut niveau, ...). A ce titre, il peut être amené(e) à intervenir au sein d'une Ligue.

#### **Présentation de l'ETR et relation fonctionnelle avec la DTN :**

- Un conseiller technique national (CTN), coordonnateur de l'ETR (si possible).
- Les ETR au sein de la FFBS sont composées au minimum des fonctions suivantes :
  - Responsable sportif pour les équipes de Ligue
  - Responsable développement de la Ligue
  - Responsable de la commission sportive régionale BSC
  - Responsable de la formation

- Responsable des officiels (arbitre, scoreur, commissaire technique)
  - Responsable du cricket (discipline associée de la fédération)
- Une personne peut occuper plusieurs postes au sein de l'ETR, sous réserve de remplir les attentes de chacune des fonctions.
- Le statut des membres de l'ETR peut être :
- Salarié : par exemple une personne technique employée par la Ligue
  - Bénévoles : des techniciens ou toute autre personne ayant des compétences techniques spécifiques et validées par le DTN.

# UN AXE IMPORTANT SUR LA PERFORMANCE

L'atteinte des objectifs ciblés dans l'optique de Jeux de TOKYO de 2020 reste l'enjeu majeur. Le plan d'actions vise également la préparation optimale des jeux de PARIS en 2024. L'année 2018 doit être l'année de la mobilisation pour identifier des athlètes français sur des zones dites prioritaires pour nous. La zone caraïbe est prioritaire à plus d'un titre mais aussi l'ensemble du continent Amérique du nord.

Ce plan vise à engager notre Projet de Performance Fédéral (PPF) à tous les niveaux et créer les conditions pour faire performer nos athlètes lors des compétitions internationales.

La direction technique nationale a pour principal objectif stratégique de garantir un environnement propice à la réalisation du double projet des athlètes. La fédération met tout en œuvre pour proposer aux structures labellisées (Excellence, France Jeune, Espoir, structures d'entraînements associées) un accompagnement adapté en relation avec ses moyens humains et financiers.

Le PPF 2017-2024 est la reconnaissance de l'importance de nos choix sur les programmes, les personnes, les choix de développement et l'inclusion de lignes directrices tant pour le niveau développement de nos pratiques que pour celui de la performance de haut niveau.

Au-delà de ces enjeux à court terme, la stratégie du haut niveau doit s'inscrire sur le moyen et long terme, et cela est d'autant plus nécessaire que la ville de Paris accueillera les Jeux olympiques en 2024, et Los Angeles ne cache pas son intention d'avoir du baseball-softball au programme des JO de 2028.

Les actions des Ligues Régionales et des clubs doivent être orientées vers la :

## **1. Détection et perfectionnement vers l'accès au haut niveau :**

Pour chaque discipline, il s'agit de mettre en place un projet de détection et perfectionnement régional.

Cette organisation de regroupements de sportifs à potentiel devra se faire en respectant les catégories d'âges de la fédération ainsi que leurs niveaux techniques et sportif.

## **2. Structuration du Projet de Performance Fédéral :**

- Une visite d'évaluation par le DTNA et la DRJSCS permettra d'identifier si les conditions structurelles et d'entraînement sont bien réunies pour proposer une pratique régulière et accompagner la progression sportive des athlètes, en accord avec les cahiers des charges du PPF.

- Pour les structures identifiées, comme pour les Pôles France, un accompagnement particulier sera organisé par le DTNA en charge du haut niveau. Une analyse fine de la planification saisonnière et des charges d'entraînement proposées aux athlètes, ainsi que de la progression des différents facteurs de performance (physiques, techniques, tactiques et mentaux) et des résultats sportifs sera faite.
- Un accent particulier sera mis sur la formation continue des entraîneurs des structures identifiées dans le PPF et des responsables d'équipes de Ligues.

### **3. Accompagner les sportifs de haut niveau dans la réalisation de leur double projet :**

- A travers la Convention FFBS-Athlète de haut niveau.
- Par l'accompagnement d'un conseiller technique chargé spécifiquement du suivi socio professionnel des sportifs de haut niveau.

L'ensemble des documents d'informations sur les droits et les devoirs des sportifs de haut niveau sont en ligne sur le site Internet de la fédération.

L'évaluation s'appuiera sur les indicateurs partagés avec le Ministère des sports et les indicateurs de la FFBS.

# UN AXE IMPORTANT SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI

## Un outil au service du développement et de la performance.

La création de l'Institut National de Formation permet de répondre à la structuration des formations. Parallèlement à la mise en œuvre des diplômes d'Etat, la fédération continue sa réforme sur la rénovation de ses filières fédérales et professionnelles, afin de répondre à un besoin d'encadrement adapté au regard de l'ensemble des types de pratiques et des disciplines de la fédération.

### 1. La formation au service du développement :

Objectifs des Ligues Régionales :

- Contribuer au projet de formation fédéral visant à augmenter les compétences techniques d'encadrement des clubs, aussi bien en termes d'animateurs (DFA) que d'entraîneurs (DFE1 et DFE2),
- Travailler en collaboration avec l'INFBS sur la mise en place de formations d'officiels (arbitres, scoreurs),
- Développer un projet visant à valoriser et accompagner les dirigeants dans le développement de compétences au regard de leur fonction.

### 2. La formation au service de la performance

Objectif de l'INFBS : Accroître les compétences des entraîneurs en charge des sportifs identifiés sur les structures du PPF, à travers des parcours de formation initiale ou continue adaptés.

Les engagements de la Direction Technique Nationale :

- La mise en place d'une veille des besoins en formation liés à l'organisation des clubs et à l'évolution des pratiques en s'appuyant sur le réseau des conseillers techniques nationaux, des entraîneurs nationaux et régionaux,
- L'accompagnement de la formation et de l'animation d'un réseau de correspondants régionaux habilités par l'INFBS,
- L'accompagnement de la formation et de l'animation d'un réseau d'instructeurs habilités par l'INFBS,
- L'intégration de contenus spécifiques relatifs aux nouvelles pratiques émergentes dans le DEJEPS baseball-softball-cricket,
- Dans le cadre du plan « citoyens du sport » de la fédération, la mise en œuvre de modules de formation « spécifiques » et/ou d'actions de sensibilisation à l'attention des dirigeants, des officiels et de l'encadrement sportif,
- La poursuite de la formation des entraîneurs à l'accueil des publics en situation de handicap à travers la mise en œuvre d'un module Handicap dans le DEJEPS baseball-softball-cricket.

L'évaluation portera sur :

- Le nombre de personnes formées en DFA, DEF1 et DEF2 par région, au prorata du nombre de licenciés,
- Le nombre de modules de formation initiale et continue mis en place sur la saison pour :
  - Les animateurs, éducateurs, entraîneurs,
  - Les dirigeants,
  - Les officiels,

# LES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES À L'ÉCHELON RÉGIONAL



# LES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES À L'ÉCHELON NATIONAL



# CONCLUSION

Les directives techniques nationales sont l'un des moyens qui permettent de fédérer les compétences de tous. Des atouts au service de chaque Ligue régionale et chaque club.

Ce document constitue un outil complémentaire à la réflexion menée au quotidien par les cadres techniques.

Il nous semble fondamental de prendre en considération l'expérience, l'engagement et les compétences de tous pour répondre au plus près à nos attentes et besoins.

Chaque Ligue est singulière et la connaissance de son environnement est un atout majeur pour créer, développer, animer, initier les différents secteurs, sans restriction, au regard des orientations fixées par les directives techniques nationales.

Ainsi dans cette mission de cadre technique, il s'agit avant tout d'être un acteur au service de nos clubs et de tous ses licenciés.

La complémentarité et la transversalité des compétences est un axe fort dans notre vision du fonctionnement fédéral.

Ainsi, chacun au regard de ses compétences, de son engagement et quelle que soit la mission et le lieu où il agit, est un acteur essentiel dans la mise en œuvre du projet fédéral.

Ces Directives techniques nationales doivent fédérer les plans de développement régionaux, en cohérence avec le projet fédéral Ambition 2024 tout en respectant les particularités des acteurs et structures composant la fédération. Celles-ci doivent être dans des relations dynamiques d'échanges pour mettre en place du lien, des projets et des actions complémentaires et mutualisées.

